Image not found or type unknown

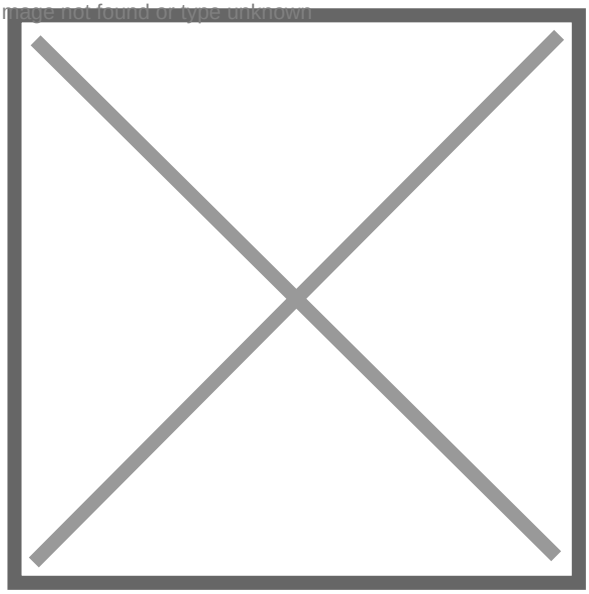

Inclure dans l’ancienneté la prestation via SSII

Par **LaurentBi**, le **12/01/2018** à **05:24**

Bonjour,

Après 6mois de prestation via SSII j’ai été embauché en CDI sur le même poste avec les mêmes conditions. Cette période de prestation n’est pas pris en compte dans le calcul de l ancienneté figurant dans le bulletin de paie.

Actuellement, on est dans une période de licenciement économique, ai-je le droit de réclamer d inclure la période de prestation dans le calcul de l’anciennete ? Cela me permettra de bénéficier du CSP.

Merci d’avance pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés